

**DÉCISION N° 2026/002**

**SERVICE EMETTEUR : Service Juridique**

**OBJET : Fixation des tarifs communaux 2026**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218300473-20260106-2026-002V3-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/01/2026

**AFFICHAGE ELECTRONIQUE : 07/01/2026**

**Monsieur le Maire de la Commune de LA CRAU (Var)**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-29 et L2122-22 ;

**VU** la délibération 2023/098/1 du 14 décembre 2023 relative aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire et portant abrogation de la délibération n°2020/083/01 du 19 novembre 2020 ;

**Considérant** la délégation de l'organe délibérant à l'exécutif territorial en matière de fixation des tarifs communaux ;

**Considérant** la nécessité de regrouper l'ensemble des tarifs communaux dans un document unique et de fixer leur montant pour l'année 2026.

## **DÉCIDE**

**ARTICLE 1 : FIXE** les tarifs communaux, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026, comme suit :

### **A. DROITS DE REPROGRAPHIE**

Photocopies A4	<b>0,20 €</b>
Photocopies A3	<b>0,40 €</b>
CD rom	<b>3,00 €</b>
Clefs USB 32Go	<b>10,50 €</b>
Plans	<b>5,50 €</b>

### **B. FORUM DES ASSOCIATIONS**

<b>FORUM DES ASSOCIATIONS</b>	
Droit d'accès au repas servi dans le cadre de l'organisation du forum	<b>25,00€</b>



## C. LOCATION DE L'ESPACE CULTUREL JEAN-PAUL MAURRIC

**CAUTION : 2 000,00 euros**

### a) Manifestations

Location simple (salle plate)	<b>Associations crauroises</b>	<b>Associations extérieures</b>
Du lundi au vendredi journée (tarif journalier)	200,00€	800,00 €
Le week-end – du vendredi soir au Dimanche soir (tarif journalier)	600,00€	1 600,00€
Location le 31/12	1 800,00€	2 500,00€

### b) Salons-Expositions

Location simple	Installation la veille de la manifestation (entre 14h00 et 17h00)	200,00€
	Les 3 premiers jours	700,00€ / jour
	A partir du 4 <sup>e</sup> jour	350,00€ / jour
	<b>Associations crauroises</b>	<b>Associations extérieures</b>
Scénographie lumières – salle (forfait)	400,00 €	600,00 €

### c) Examens/Concours-Stages

Location simple	Le 1 <sup>er</sup> jour : 360,00€	A partir du 2 <sup>e</sup> jour : 250,00€ / jour
-----------------	-----------------------------------	--

### d) Réunions à caractère politique

<b>Associations de financement électoral /Candidats</b>		
Forfait régie Son et Lumière, écran, gradins + Personnel inclus		
<b>Réunions à caractère politique hors période électorale</b>		
Tous scrutins	Du lundi au jeudi	1 000,00€ / jour
<b>Réunions à caractère politique en période électorale officielle</b>		
Scrutin municipal et départemental	Du lundi au jeudi	1 000,00€ / jour
1 exonération avant chaque tour de scrutin		
Autres scrutins	Du lundi au jeudi	2 000,00€ / jour

**SUPPLEMENTS : à régler en sus de toute location**

<b>Configuration « Auditorium » / Mise en place de mobilier</b>		
Forfait	<b>Associations crauroises</b>	<b>Associations extérieures</b>
Déploiement des gradins 700 places ou Tables et chaises	200,00€	400,00€

Suppléments / jour		
	Associations crauroises	Associations extérieures
Mise à disposition Sono portable/micro	110,00€	110,00€
Forfait régie Son et Lumière + Personnel		
▪ Du lundi au vendredi journée	400,00€	600,00€
▪ Le vendredi soir et le week-end	600,00€	800,00€
Mise à disposition écran (forfait journalier, quelle que soit son utilisation)	300,00€	400,00€
Espace extérieur (pour d'éventuels food-truck) – forfait par jour par food-truck		80,00 €

#### D. INSTALLATIONS SPORTIVES (INTERIEUR / EXTERIEUR)

Chaque espace du complexe sportif intérieur et extérieur		
	Associations crauroises non conventionnées	Associations extérieures
Tout espace du complexe sportif intérieur et extérieur	210,00€ / jour / espace 105,00€ / demi-journée/espace	420,00€ / jour / espace 210,00€ / demi-journée/ espace

#### E. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

a) TERRASSES / ETALAGES		
Ouverts	Par m <sup>2</sup> / an	32,76€
Fermés	Par m <sup>2</sup> / an	45,00€
Extensions pour évènements exceptionnels (5 jours consécutifs MAXI)	Par m <sup>2</sup> / jour	1,63€

b) MARCHES		
Marché standard Centre-Ville de La Crau	Par mètre linéaire / jour	1,60€
Marché de La Moutonne	Par mètre linéaire / jour	0,90€
Marchés thématiques (y compris nocturnes)	Par mètre linéaire / jour	5,30€
Vide-greniers / Braderies / Puces	Forfait / manifestation	50,00€

c) FETE FORAINE droits de place – attractions non permanentes		
Forfait manège enfantin	Par manifestation	105,00€
Forfait grand manège	Par manifestation	210,00€
Stand divers (10 mètres linéaires MAXI)	Par mètre linéaire / manifestation	10,50€

d) STRUCTURES ET CIRQUES ITINERANTS		
Structure itinérante sans électricité ni scellement	Par jour	22,00€
Cirque jusqu'à 100 places	Par jour	22,00€
Cirque > 100 places	Par jour	33,00€
Stand divers	Par mètre linéaire / jour	3,00€

<b>e) DROITS DE PLACE ADDITIONNELS</b>		<b>Métiers forains raccordés à l'électricité</b>
1 prise 220V / 16A	Par jour	3,00€
1 prise p17/20 A ou 22V/20A	Par jour	4,00€
1 prise P17 / 32A	Par jour	6,00€
1 prise P17 / 63A	Par jour	8,00€
1 prise P17 / 125A	Par jour	15,00€

<b>f) PARC DU BEAL</b>		
Carrousel / Manège / Attractions	Tarif mensuel (consommations électriques incluses)	300,00 €
Food truck (emprise avec terrasse)	Tarif mensuel	475,00 €
Camions de restauration mobile ou commerces ambulants ou stands installés pour une animation festive	Forfait / jour	80,00 €

<b>g) KIOSQUES ET CONSTRUCTIONS LEGERES</b>		
Kiosque à sandwichs (hors terrasse)	Par mois	450,00€
Bureaux de vente	Par m <sup>2</sup> / mois	40,00€
Mâts pharmacies	Par mois	40,00€

<b>h) VEHICULES AMBULANTS</b>		
Camion – outillage et autres	Par place / jour	120,00€
Camion de restauration mobile (food-truck)	Par véhicule / mois	100,00 €
Terrasses et attelages attenants	Par m <sup>2</sup> / mois	1,60€
Commerces ambulants ou stands hors marchés	Par mètre linéaire / jour (manifestations communales)	4,00€

<b>i) TAXIS / AMBULANCES</b>		
Emplacements	Par place / an	300,00€

<b>j) EXPOSITIONS</b>		
Expositions de véhicules	Par m <sup>2</sup> / jour	32,76€
Expositions ponctuelles de véhicules	Par véhicule / jour	23,46€

<b>k) EVENEMENTS</b>		
Manifestation organisée par l'association des commerçants « Les professionnels de La Crau » participant au rayonnement de la Ville – tarif par manifestation		200,00 €
Manifestation de rassemblement de véhicules de collection organisée par une association – tarif par manifestation		150,00 €
Buvettes associatives (manifestations sportives/animations ...) – tarif par mètre linéaire		5,50€
Lotos – par table		5,00€
Autres manifestations (par mètre carré)		0,10€

<b>l) VENTE DE FLEURS EN PERIODES DE FETES</b>		
Vente de muguet à l'occasion du 1 <sup>er</sup> mai – par mètre linéaire		5,50€
Vente d'autres fleurs à l'occasion de la Toussaint – par mètre linéaire		5,50€

m) TRAVAUX NECESSITANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
1 gratuité de 30 jours consécutifs ou non, par autorisation et par année civile		
Containers à déchet et dépôts de matériaux	Par m <sup>2</sup> / jour	6,00€
	Par m <sup>2</sup> / jour en cas de dépassement de la durée initiale	7,50€
Echafaudages, grues	Par m <sup>2</sup> / semaine	3,00€
	Par m <sup>2</sup> / semaine en cas de dépassement de la durée initiale	4,50€
Palissades de chantier, bungalow, plots piéton	Par m <sup>2</sup> / semaine	1,60€
	Par m <sup>2</sup> la semaine complémentaire	2,00€
Stationnement véhicule entreprise / camions dès le 1er jour	Par m <sup>2</sup> / jour	1,00€

**ARTICLE 3 :** Les recettes seront imputées, en section de fonctionnement, au budget principal de la Commune.

**ARTICLE 4 :** Madame la directrice Générale des Services sera chargée de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 5 :** Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

**ARTICLE 6 :** Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

**ARTICLE 7 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, devant M. Christian SIMON, Maire de la commune de LA CRAU. Elle peut également être déférée devant le Tribunal administratif de Toulon dans les mêmes conditions de délai. Le Tribunal administratif peut notamment être saisi par le site <https://www.telerecours.fr/>

La Crau, le 06/01/2026



Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué aux finances, fiscalité,  
commande publique et recherche de  
financement  
**Julien DIAMANT**

A handwritten signature in blue ink that reads "Julien DIAMANT". The signature is fluid and cursive, with "Julien" on top and "DIAMANT" below it, separated by a diagonal line.